ZE la Braconne
19 route du Lac des Saules
16600 MORNAC
Tél : 05.45.65.82.50
www.calitom.com

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
AVIS DE PUBLICITE

INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE UNITE DE VALORISATION DU BIOGAZ SUR L'ISDND DE SAINTE-SEVERE

Date et heure limite de remise des propositions : **14 JANVIER 2027 à 15 h 00**
(les dossiers qui seront déposés après la date et heure de remise ne seront pas étudiés)
Le dossier de l'AMI est téléchargeable sur le site internet de Calitom www.calitom.com ou sur le profil acheteur de Calitom https://awsolutions.fr/#/connexion

Procédure : Appel à Manifestation d'Intérêt, hors commande publique (conformément à l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques)

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt (détaillé dans le programme)

CALITOM lance un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier, auprès des opérateurs économiques, la solution technique, économique et contractuelle permettant d'assurer la meilleure valorisation possible du biogaz issu de son ISDND de Valoparc à Sainte-Sévère (16).

À ce jour, le dégazage du site est assuré par captage, filtration de l'H2S et torchage.

La présente procédure est soumise aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques visant à assurer une sélection présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence via notamment la mise en œuvre de mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

CALITOM recherche une solution présentant le meilleur équilibre global au regard :

- de la performance environnementale ;
- de la sécurité d'exploitation ;
- de l'intérêt économique pour CALITOM ;
- et, de manière impérative, du maintien d'un haut niveau de captage et de maîtrise des nuisances olfactives.

La consultation est volontairement ouverte. Elle ne préjuge pas de la forme contractuelle définitive, qui sera déterminée ultérieurement au regard de la solution retenue, notamment s'il apparaît pertinent de conclure :

- un contrat de vente ou de mise à disposition du biogaz brut ou prétraité ;
- une convention d'occupation du domaine ;
- une autorisation d'occupation temporaire ;
- un bail ;
- ou tout autre montage juridiquement adapté.

Présentation des dossiers : se rapporter au programme

Critères d'évaluation des offres :

Critères	Points sur 100
Qualité technique du projet : - robustesse et maturité technique de la solution, - compatibilité avec les caractéristiques du biogaz et les contraintes d'exploitation de l'ISDND, - compatibilité avec les objectifs de dégazage du massif et de maitrise durable des nuisances olfactives, sans réduction du niveau de captage imposé par les besoins de la technologie de valorisation, - capacité du candidat à obtenir les autorisations et raccordements nécessaires, - conditions de sécurité, d'exploitation, de maintenance, de démantèlement et de remise en état en fin de contrat, - calendrier prévisionnel de réalisation et conditions de continuité d'exploitation, - performances environnementales et énergétiques du projet.	50
Valeur Financière et juridique - performance économique globale pour CALITOM sur toute la durée du projet, - garanties administratives, juridiques, financières et assurantielles apportées par le candidat, - niveau de redevance proposé, - absence de charge financière ou de risque excessif laissés à CALITOM	50

CALITOM se réserve la faculté de ne pas donner suite à la procédure, de la modifier, de la déclarer infructueuse en tout ou partie, de ne retenir aucun opérateur ou de solliciter des compléments d'information, dans le respect des règles applicables. Cette décision pourra intervenir en fonction des résultats de la procédure et de l'intérêt des propositions reçues. Des précisions pourront également être demandées par écrit aux candidats.

Délais et forme de réponse

Les candidatures seront à transmettre au plus tard à la date indiquée en première page du présent document.
Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère ne sont acceptées que si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée.

Mode de transmission

Le dossier de candidature devra être adressé par LRAR (ou remis contre récépissé) à l'adresse suivante :

CALITOM – ZE la Braconne – 19 route du Lac des Saules – 16600 MORNAC
Dans une enveloppe cachetée portant la mention :
« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET » - INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE UNITE DE VALORISATION DU BIOGAZ SUR L'ISDND DE SAINTE-SEVERE

Ou par mail à l'adresse : marches@calitom.com ou par WeTransfer.

Les dossiers devront être réceptionnés au plus tard le 14 JANVIER 2027 à 15 h 00. Tout dossier reçu hors délai sera rejeté.

Si cela s'avère nécessaire, des phases d'auditions / négociations pourront être organisées avec les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes en début d'année 2027.

Les candidats fourniront avec leur proposition une adresse électronique régulièrement consultée et habilitée à recevoir les convocations, les notifications de rejet ou d'acceptation de leur candidature à l'appel à manifestation d'intérêt.

Durée de validité des candidatures

Les candidatures sont valables pendant une durée de 100 jours ouvrés à compter de leur transmission à la collectivité.